

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 159

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karim THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demandes de subvention Etat – Département de la Savoie

- **Projet d'installation de centrales photovoltaïques sur les hangars de la station d'épuration de La Praz**
- **Installation en autoconsommation**

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur le site de la station d'épuration de La Praz (projet porté en propre par la CCHMV en complément du projet porté par un tiers-investisseur), Monsieur François CHEMIN, Vice-président, invite l'assemblée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2024 et Contrat Territoire Maurienne – Démarche Grand Chantier – FAST) afin de participer au financement de l'opération dont le coût prévisionnel s'élève à 117 500.00 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de l'Etat (programmation DETR/DSIL 2024 et Contrat Territoire Maurienne – Démarche Grand Chantier – FAST) et du Département de la Savoie, des dossiers de demandes de subventions relatifs à la programmation en 2024 de l'opération citée ci-avant, afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles ;

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement des éventuelles subventions ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

